

Juillet 2009 : l'un des 5 mois de juillet les plus chauds à l'échelle mondiale depuis 1880 ; la température globale à la surface des océans a été la plus élevée jamais enregistrée. 2 500 climatologues experts de l'ONU l'avaient confirmé en 2007 et désormais tout le monde le constate : le dérèglement climatique s'installe. Lutter contre le réchauffement devient l'affaire de tous.

Il y a urgence, **joignez-vous à Joinville-Ecologie** qui le demande haut et fort :

**la commune doit s'engager vraiment dans la lutte contre le changement climatique**, et prendre des mesures rapides et indispensables avant même les conclusions du "Bilan-Carbone" (diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire).

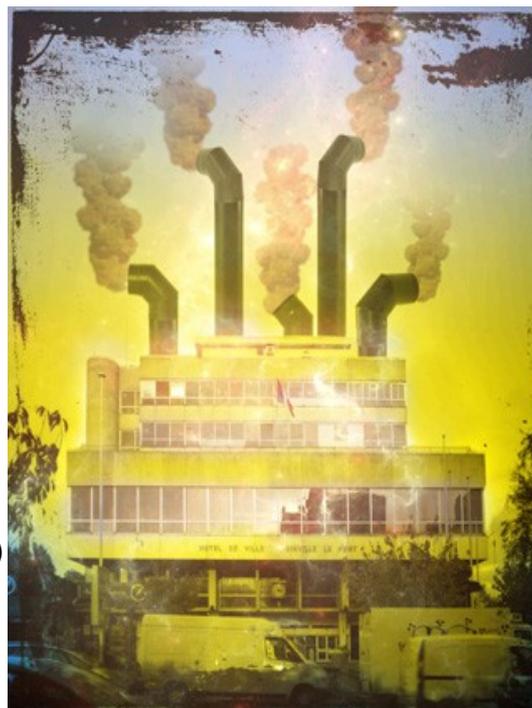
Nous demandons à la Mairie, qui admet accuser "un retard important en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation de l'environnement" (Conseil Municipal du 13 octobre 2009), **la réalisation d'un Bilan énergétique** (décret du 19/03/2007) pour tous les bâtiments communaux (mairie, écoles, garages, crèches, installations sportives...) et la publication rapide des résultats.

Nous demandons que soient prises très vite les mesures nécessaires pour **réduire la consommation énergétique de ces bâtiments** ( isolation maximum, chaudières performantes, vitrages à faible émissivité, lampes basse consommation ou LED, etc...) Ceci aboutira à de vraies économies et allégera le budget Energie de la Ville. Il ne faut pas répéter l'expérience du bâtiment de la Mairie dont le diagnostic de performance énergétique portant sur les années 2004 à 2006 n'a jamais été suivi d'effet, sachant que la Mairie à elle seule nous coûtait déjà 229 932 euros ttc, en frais d'énergie en 2006.

Nous demandons des garanties pour que tous les bâtiments de la future ZAC des Hauts de Joinville **intègrent les normes "basse consommation"** requises dans le but de limiter le réchauffement planétaire.

Monsieur Dosne doit engager la ville dans la lutte contre le réchauffement climatique pour gagner sa place au sein de l'Association des Eco-Maires.

**ZAC des Hauts de Joinville**  
Participez à l'enquête publique  
Signez notre pétition  
[www.joinville-ecologie.org](http://www.joinville-ecologie.org)



# **Joinville à l'heure de l'urgence climatique et des enjeux de Copenhague**

**Le changement climatique est une question de civilisation**, globale et planétaire. La réponse à cette question passe par des plans d'actions innovantes, mis en oeuvre non seulement par les Etats, mais aussi par les collectivités locales comme la nôtre : des Plans Climat - Energie territoriaux.

**Les mesures d'atténuation et d'adaptation aux dérèglements climatiques** ont en majorité vocation à être «mises en oeuvre à l'échelon infra-national», selon le GIEC, le Groupe International d'Experts sur le Climat, qui travaille pour l'ONU et a obtenu le Prix Nobel de la Paix en 2007.

**«Penser globalement, agir localement»**, c'est la démarche la plus efficace lorsqu'il s'agit d'élaborer et d'expérimenter des solutions innovantes et appropriées pour répondre aux défis climatique et énergétique.

**Les collectivités locales occupent une place première** dans la lutte contre les changements climatiques (au-delà des décisions internationales, et des politiques nationales et européennes). Elles ont l'intention de l'exprimer vigoureusement au Sommet de Copenhague (entre le 7 et 18 décembre 2009).

**Les collectivités territoriales françaises sont d'abord responsables directement.** Environ 15% des émissions nationales de gaz à effet de serre proviennent de leur consommation propre, des décisions prises en matière d'équipement et des activités pour lesquelles elles ont une compétence de gestion.

**Cette responsabilité s'élève à 25%, si l'on intègre les effets indirects** de leurs orientations en matière d'urbanisme, d'habitat, d'aménagement et de transport. Les collectivités locales ont aussi un contact privilégié avec le citoyen dont les pratiques quotidiennes (chauffage, alimentation, déplacements, achats) sont à l'origine de la moitié des émissions nationales de gaz à effet de serre. On prend ainsi toute la mesure de la mobilisation nécessaire des acteurs locaux au travers d'une forte démarche de concertation et de partenariat, ainsi que de sensibilisation, d'éducation, de formation et d'implication des citoyens de villes comme Joinville-le-Pont.

L'action de la Ville de Joinville-le-Pont doit s'inscrire dans une démarche pro-active en synergie avec les stratégies du département du Val de Marne et de la Région Ile-de-France en matière de Plans Climat - Energie. C'est l'un des principaux objectifs du CCE, le Comité Consultatif Environnement, groupe de travail mis en place par la Municipalité, auquel nous participons très activement.

La Municipalité de Joinville doit s'engager sur une démarche dite «de facteur 4», visant à réduire de 75% en 2050 l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre de son territoire et de ses activités propres par rapport à 1990 (année de référence du protocole de Kyoto, en cours de renégociation à Copenhague).

**La Ville de Joinville-le-Pont se doit d'être exemplaire sur ses compétences propres** avec les objectifs suivants à l'horizon 2020 :

- 30% de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ;
- 30% de réduction des consommations énergétiques du parc municipal et de l'éclairage public ;
- 30% de sa consommation énergétique provenant des énergies renouvelables.

**Pour l'ensemble du territoire communal, le Plan Climat - Energie de Joinville** doit s'aligner avec les objectifs européens. Il doit donc se fixer l'objectif d'inciter la communauté joinvillaise à atteindre à l'horizon 2020 :

- 20% de réduction des émissions du territoire ;
- 20% de réduction énergétique des consommations du territoire ;
- 20% des consommations énergétiques du territoire provenant d'énergies renouvelables.

**Le Plan Climat - Energie de Joinville-le-Pont doit être précédé d'un Bilan Carbone**, qui nous permettra de connaître la situation d'où nous partons. La thermographie aérienne, qui devrait être réalisée l'hiver prochain, en est un prélude : on connaîtra ainsi une partie des déperditions thermiques de nos constructions. Le Plan Climat – Energie doit être la première étape d'un long chemin dans une stratégie «facteur 4» partagée. Il doit constituer une feuille de route et des plans d'actions ambitieux, engagés. Il doit fixer les objectifs, les enjeux et les conditions du succès.

Ainsi, la Ville doit s'engager dans les domaines sur lesquels elle a la possibilité d'agir directement, mais aussi en tant qu'organisatrice et animatrice de son territoire.

**Cela doit se traduire dès que possible par un plan d'actions audacieux** de promotion de l'efficacité énergétique tout particulièrement au travers de projets-pilotes dans des écoles et les bâtiments publics et notamment dans la ZAC des Hauts de Joinville.

[www.joinville-ecologie.org](http://www.joinville-ecologie.org)